

Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

THAU ALABRI

Un service **public et local** pour
**réduire la vulnérabilité aux
inondations** des habitations
et entreprises

✉ thaulabri@smbt.fr

🌐 thaulabri.fr

☎ 06 77 87 48 53



**DIAGNOSTIC GRATUIT &
TRAVAUX SUBVENTIONNÉS**

Jusqu'à **80%** sans condition de revenus

Soutenu
par :



Un territoire soumis aux inondations ...



Le domaine du Sesquier à Mèze inondé en 2016

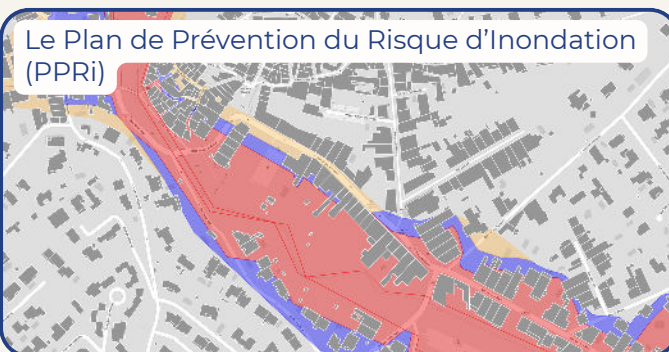


Marseillan inondée en 2014

**1 M€
par an**

de dégâts
sur le
territoire
de Thau

... et à une réglementation claire



- Il délimite les **zones inondables** et y définit les **règles de construction et d'aménagement**
- Il prescrit la **réalisation d'un diagnostic** de vulnérabilité et la **réalisation de travaux** de protection

Pourquoi réaliser un diagnostic ?



Connaître
l'exposition de mon
bien aux inondations



Connaître les
solutions pour
protéger mon bien



Avoir les bons
réflexes en cas
d'alerte météo



Respecter le
règlement du PPRI



Mais aussi bénéficier des **aides
financières** allant jusqu'à **80 %** du
montant des travaux recommandés

80 %

pour les habitations

40 %

pour les entreprises

1 Un diagnostic gratuit de mon bien

Un technicien se déplace pour identifier les points vulnérables de votre bien, des ouvertures aux équipements essentiels en passant par les caractéristiques du terrain.

Cette visite d'environ 45 minutes donne lieu à un rapport détaillé et confidentiel.



Suis-je éligible ?

Tous les biens **situés en zone inondable** ou **déjà inondés** par le passé sont éligibles.

En cas de doute, vous pouvez vérifier l'éligibilité de votre bien sur la carte des zones inondables disponible sur le site internet www.thualabri.fr

2 Une proposition de travaux adaptés

Le rapport définit les travaux utiles et réalistes à mettre en œuvre pour mettre le bien et ses occupants à l'abri des inondations, en fonction de la configuration du bien.

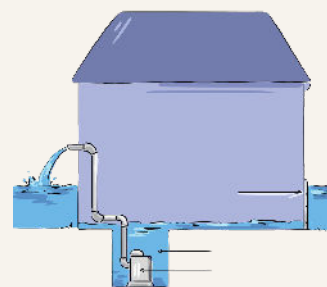
Quelques exemples de travaux fréquemment recommandés :

Arrimer les cuves et objets flottants



Installer des batardeaux

Réhausser les équipements électriques



Acquérir une pompe d'évacuation



Installer un clapet anti-retour sur les canalisations

3 Un financement de mes travaux

Pour rendre ces travaux accessibles au plus grand nombre, Thau Alabri permet d'obtenir des subventions du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

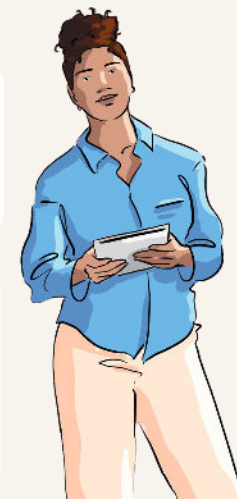
Logements ou biens à usage mixte :
80 % de subvention

Biens à usage professionnel (entreprises de moins de 20 salariés) :
40 % de subvention

Taux d'aide et montants sans condition de revenus !

Nous vous accompagnons à chaque étape pour simplifier au maximum les formalités :

- Recherche de devis auprès des entreprises spécialisées
- Création du dossier de subvention
- Lancement des travaux
- Versement de la subvention



Thau Alabri, un service public créé et proposé par :

